

le 26 février 1491, dans sa Bulle *Splendor paternæ gloriæ*, à ceux qui portent sur eux leur chapelet.

A la demande du Maître général des Dominicains, Sa Sainteté Pie X vient de renouveler cette indulgence à gagner, une fois le jour, par ceux qui portent dévotement sur eux leur chapelet par amour pour la sainte Vierge (31 juillet 1906).

— o —

L'alcool pourvoyeur des prisons

DES ASILES D'ALIÉNÉS, DES HOPITAUX

— o —

A l'un des journalistes de Paris qui le questionnait sur le sujet de l'alcoolisme, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, a fait d'intéressantes déclarations dont voici des extraits :

— Nos moyens d'action sont tous moraux. Nous nous bornons à dire la vérité : que l'alcoolisme conduit à la prison, à l'asile d'aliénés, ou à l'hôpital.

A la prison : On a constaté que sur 2 950 détenus à Sainte-Pélagie, aujourd'hui démolie, il y en avait 2 124 s'adonnant à l'ivrognerie.

A l'asile d'aliénés : En 1865, on a consommé en France 873 007 hectolitres d'alcool, on a constaté 14 983 cas d'aliénation mentale, soit un aliéné pour 58 hectolitres. En 1892, on a consommé 1 735 367 hectolitres d'alcool ; le nombre des cas de folie s'est élevé à 58 753, soit un aliéné pour 30 hectolitres.

A l'hôpital : On ne peut citer de chiffres, mais le mal est peut-être plus grand encore. Tous les buveurs heureusement ne vont pas en prison et ne deviennent pas fous, mais le plus grand nombre, par la misère qu'engendre leur vie, deviennent tributaires de l'hôpital. L'alcoolisme aggrave toutes les indispositions, on ne saurait trop le redire, complique toutes les maladies, rend difficiles et dangereuses les opérations les plus simples, même chez ceux qui ne sont pas habituellement des ivrognes, mais que l'alcoolisme a pénétrés insidieusement par l'habitude quotidienne des apéritifs, des absinthes, des vermouths et autres produits nocifs.

Voilà le mal, on l'a décrit plus éloquemment que je ne puis le faire ; mais nul ne pourra avec plus de conviction que moi pousser le cri d'alarme !